

COUP-D'ŒIL

SUR

LES RESSOURCES PRODUCTIVES ET LA RICHESSE

DU

CANADA

SUIVI D'UN "PLAN D'ORGANISATION" COMPLET ET DÉTAILLÉ,

RELATIF À LA

COLONISATION

Destiné à faire suite aux "*Etudes sur la Colonisation du Bas-Canada, depuis dix ans,*"

PAR STANISLAS DRAPEAU.

Ce qu'on voit, on en a vu
Et ce qu'on ne voit pas!



QUEBEC:

TYPOGRAPHIE DE LÉGER BROUSSEAU, 7, RUE BUADE.

1864.



COUP-D'ŒIL

SUR

LES RESSOURCES PRODUCTIVES ET LA RICHESSE

DU

CANADA

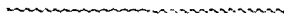
SUIVI D'UN "PLAN D'ORGANISATION" COMPLET ET DÉTAILLÉ,

RELATIF À LA

COLONISATION

Destiné à faire suite aux "*Etudes sur la Colonisation du Bas-Canada, depuis dix ans,*"

PAR STANISLAS DRAPEAU.



Ce qu'on voit,.....
Et ce qu'on ne voit pas!



QUEBEC:

TYPOGRAPHIE DE LÉGER BROUSSEAU, 7, RUE BUADE.

1864.

MATIERES.

PRÉLIMINAIRE,.....	<i>Pages.</i> 5
--------------------	--------------------

IÈRE PARTIE.

LE CANADA TEL QU'IL EST AUJOURD'HUI :

§ 1.—Territoire et Population,.....	6
§ 2.—Communications Intérieures,.....	7
§ 3.—Agriculture et Industrie domestique,	10
§ 4.—Usines et Manufactures,.....	11
§ 5.—Commerce et Navigation,.....	12
§ 6.—Banques et autres Institutions de Crédit,.....	14
§ 7.—Finances et Travaux Publics,.....	16
§ 8.—Richesse et Capital,.....	18

IIe PARTIE.

QUESTION DE LA COLONISATION :

§ 1.—Utilité pressante d'organiser un système raisonné de Co- lonisation.....	19
§ 2.—Du meilleur système à adopter, pour activer la coloni- sation.	21
§ 3.—PLAN D'ORGANISATION.....	25
§ 4.—Autres détails sur l'Organisation proposé.....	32
§ 5.—Conclusion... ..	35

COUP-D'ŒIL
SUR LE
CANADA ET LA COLONISATION.

Il faut profiter du Passé, servir le
Présent et préparer l'Avenir.

CHARLES COQUEREL.

PRÉLIMINAIRE.

Deux grandes questions sociales occupent dans ce moment les esprits, en Canada : la Confédération et la Colonisation ; l'une politique et sociale, l'autre économique.

L'intérêt de celle-ci paraît être absorbé par l'éclat de l'autre, qui semble attirer à elle seule toute l'attention.

Nous comprenons que la tâche de ceux qui défendent la colonisation devient de plus en plus délicate, en face d'une caisse publique épuisée, et de crises politiques qui absorbent toute l'énergie des hommes du pouvoir.

Enhardi cependant par le confiant espoir que nous inspire l'excellence de la cause que nous défendons, nous n'hésitons pas à soumettre les quelques considérations qui vont faire l'objet de cet Exposé.

Mais avant d'entrer dans l'étude détaillée du plan de colonisation que nous proposons, jetons un rapide coup-d'œil sur les ressources de la province et voyons la marche qu'a suivie l'industrie et le commerce, afin de mieux établir l'impérieuse obligation où se trouvent le gouvernement et la législature de venir en aide à ceux à qui est dévolue la tâche de conquérir la nature sauvage.

Pour plus de clarté nous diviserons la matière en deux parties particulières. La Première Partie sera comme une promenade à travers le champ que nous avons à exploiter ; et la Deuxième Partie renfermera l'exposition raisonnée d'un " Plan d'Organisation Colonisatrice. "

PREMIERE PARTIE.

LE CANADA TEL QU'IL EST AUJOURD'HUI.

§ 1.—TERRITOIRE ET POPULATION.

Le Canada, qui comprend un territoire d'une étendue d'environ 331,280 milles carrés, s'étend depuis la péninsule de Gaspé, à l'Est, jusqu'aux environs du Lac Supérieur, à l'Ouest, borné au Nord par la vaste et solitaire contrée de la Baie d'Hudson, et au Sud par la Baie des Chaleurs, le Nouveau-Brunswick et les Etats-Unis.

Les deux sections territoriales qui forment la Province-Unie du Canada se désignent par les noms qualificatifs de Haut et Bas-Canada.

Outre le Saint-Laurent, l'un des fleuves les plus grands et les plus majestueux du globe, cette contrée est abondamment arrosée par d'immenses rivières et de nombreux lacs.

La partie habitée du Canada comprend la belle vallée formée par le fleuve Saint-Laurent et toute la rive Nord des grands Lacs d'eau douce d'Ontario, Erié et Huron, formant une longueur d'environ 1,500 milles.

La vallée du Saint-Laurent est abritée par de hautes et longues chaînes de montagnes qui servent de bordure au fleuve, et derrière lesquelles se dessine le sombre rideau des forêts, que la colonisation a commencé à déchirer sur plusieurs points à la fois.

D'après le dernier recensement, la population totale du Canada s'élève à 2 millions 506,755 habitants, dont 883,945 sont d'origine canadienne-française et 1,622,810 appartiennent aux diverses autres origines.

Mais avant d'aller plus loin dans l'exposé des statistiques que nous empruntons aux derniers recensements, c'est pour nous un devoir de dire que ces chiffres sont d'une inexactitude désespérante; leur incorrection est un fait admis de tous ceux qui ont eu à les examiner; mais n'en ayant pas d'autres force nous est de nous en servir tels quels.

Parmi la population britannique, on compte 1,037,170 personnes nées dans le pays, et le reste, au chiffre de 585,640 âmes, entrées dans la colonie par la voie de l'immigration.

Le Bas-Canada est presque exclusivement habité par les habitants d'origine franco-canadienne, de même que le Haut-Canada est complètement anglais. Voyons :

BAS-CANADA.

Habitants britanniques, nés dans le pays,.....	167,578
“ “ par l'immigration,.....	94,817
“ d'origine canadienne-française,.....	843,269
	----- 1,110,664

HAUT-CANADA.

Habitants britanniques, nés dans le pays,.....	869,592
“ “ par l'immigration,.....	490,823
“ d'origine canadienne-française,.....	35,676
	----- 1,396,091

Population totale comme ci-dessus,..... 2,506,755 âmes.

Les croyances religieuses se divisent comme suit : Catholiques 1,200,865 fidèles ; Protestants 1,305,890 adhérents.

Dans le chiffre de la population totale du Canada, les habitants des villes comptent pour 54,309 familles ou 257,273 âmes, et la population agricole pour 346,946 familles ou 2,249,482 habitants.

§ 2.—COMMUNICATIONS INTÉRIEURES.

L'importance commerciale d'un pays se mesure en grande partie sur l'utilité et l'étendue de ses communications. Elles rendent éminemment favorable l'échange des produits internationaux, en même temps qu'elles concourent au développement plus général des recettes publiques et privées.

Dans le relevé succinct que nous allons faire des principales voies de communications du pays, il convient de les classer en trois catégories, comme suit : 1° Communications par eau ; 2° Chemins de fer ; 3° Télégraphes électriques.

1°.—*Communications par eau.*—Nous devons mettre en première ligne le fleuve Saint-Laurent, qui prend sa source dans les grands Lacs de l'Ouest, mesurant une longueur d'environ 700 lieues, depuis son embouchure jusqu'à sa source.

La rade de Québec, qui est située presque à mi-chemin de son cours, est aussi sûre que spacieuse, fréquentée chaque année par des flottes très considérables de navires transatlantiques, qui viennent chercher nos produits agricoles et nos bois en échange des marchandises qu'ils nous apportent.

Pour faciliter la navigation du fleuve Saint-Laurent jusqu'aux vastes et fertiles régions des grands Lacs de l'Ouest, des travaux considérables ont été exécutés par le gouvernement provincial, par le creusement du Lac Saint-Pierre et la confection des Canaux.

Grâces à ces gigantesques travaux, notre commerce s'est considérablement accru, surtout depuis une quinzaine d'années.

Par le moyen de ces Canaux, les eaux du fleuve Saint-Laurent se trouvent donc reliées à celles des Lacs, que les vaisseaux canadiens ou étrangers fréquentent avec des chances de succès commerciaux qui vont toujours en augmentant.

Les dimensions des Canaux du Canada se résument comme suit : le canal de Welland, qui unit le lac Erié au lac Ontario, a une longueur de 28 milles ; le canal de Williamsburg, 9 $\frac{1}{2}$ milles ; le canal de Cornwall, 11 $\frac{1}{2}$ milles ; le canal de Beauharnais, 11 $\frac{1}{2}$ milles ; enfin le canal de Lachine, 8 milles : formant en tout une longueur de 68 $\frac{1}{2}$ milles.

Quant à la navigation des Lacs de l'Ouest, elle embrasse une longueur de 360 lieues comme suit :

Lac Ontario.....	70	lieues de long, sur 18 de large,
Lac Erié.....	80	“ 20 “
Lac Huron.....	90	“ 50 “
Lac Supérieur.....	120	“ 52 “

Entre les deux premiers lacs ci-dessus se trouve la fameuse et célèbre cataracte de Niagara ; précipice d'une élévation de 180 pieds, et dont il est impossible de sonder la profondeur.

Outre la grande voie du fleuve Saint-Laurent, conduisant à l'océan atlantique, le pays possède aussi plusieurs rivières navigables très importantes, notamment les rivières Outaouais, Saguenay et Richelieu ; cette dernière, au moyen du canal Chambly est devenue une des principales voies de communication avec les États-Unis.

En vue de développer l'industrie du pays et l'exploitation de nos immenses forêts, le gouvernement a eu soin d'améliorer la navigation ou le flottage de certaines autres rivières, par le moyen de glissoires, écluses, digues, etc., telles que la *Grande-Rivière*, qui se jette dans le lac Erié ; le Trent, qui va aboutir dans la baie de Quinté ; le Rideau, le Pétéouaoua, la Madaouaska, la Gatineau et autres, qui vont se perdre dans l'Outaouais. Les deniers dépensés pour l'amélioration seule de cette dernière rivière, l'Outaouais, s'élevait déjà à la somme de \$689,811, à la date du 1er janvier 1863. L'amélioration de la rivière du Saint-Maurice coûtait à la même époque \$258,000 ; et celle du Saguenay, \$41,000.

On évalue à 25 millions de piastres la somme dépensée pour la confection des canaux et l'amélioration des principales rivières du Canada, pour les fins du commerce.

2°. — *Chemins de fer.* — Avant la construction des chemins de fer, les communications étaient difficiles, longues et coûteuses, surtout pour les produits agricoles, qui ne pouvaient point toujours arriver en temps opportun aux endroits d'embarquements ou aux marchés : effet désastreux qui faisait peser sur le cultivateur de nombreux frais de transport de ses denrées, et qui l'entraînait à une plus grande perte de temps.

La première entreprise de la construction d'un chemin de fer, en Canada, date de 1835.

Ce chemin avait 16 milles de longueur et s'étendait depuis Laprairie jusqu'à Saint-Jean d'Iberville, dans le Bas-Canada. Il fut ouvert à la circulation en juillet 1836, et les chars étaient alors traînés par des chevaux ; ce ne fut que l'année suivante qu'on y ajouta une locomotive.

Aujourd'hui le Canada-Uni possède 1,900 milles de chemins de fer et on évalue à 100 millions de piastres, le capital employé dans la confection de ces chemins. Le gouvernement provincial a aidé de ses ressources et de son crédit quelques compagnies, pour une valeur prêtée d'environ 21 millions de piastres, laissant à l'entreprise privée le devoir et le soin d'y contribuer pour le reste, soit environ 60 millions de piastres.

Les recettes de l'année 1860, de toutes les voies ferrées du pays, donnèrent un revenu brut de 6 millions 722,666 piastres ; les dépenses ont été de 5 millions 675,511 ; laissant au profit général des Compagnies, les dépenses payées, la somme de \$1,046,316. La Compagnie du Grand Tronc figure dans ce bilan pour 3 millions 349,658 piastres de recettes, contre 2 millions 806,583 piastres dépensées, laissant un profit net à la Compagnie de \$533,075 réalisé durant l'année : profit qui va toujours en augmentant.

3°.—*Télégraphes électriques.*—Les lignes télégraphiques sont le complément obligé des lignes ferrées. On compte à l'heure qu'il est deux Compagnies en opération : celle de Montréal et celle de Boston.

C'est la compagnie de Montréal, toutefois, qui a le monopole des affaires, puisqu'elle possède une longueur de 3,087 milles de ligne télégraphique et 145 stations ouvertes au public, tandis que l'autre Compagnie n'a qu'un seul bureau d'ouvert et ne possède que 43 milles de voie télégraphique dans les limites de la Province, suivant que le constatent les importantes statistiques de M. Arthur Harvey, du département des Finances, à la bienveillance duquel je dois la connaissance de ces renseignements.

La longueur totale des lignes télégraphiques du Canada s'élève donc à 3,130 milles, avec 146 bureaux ou stations, qui ont transmis 332,779 dépêches durant l'année 1863.

“ La seule Compagnie de Montréal, dit M. Harvey, transmet à 22 journaux deux fois et quelquefois trois fois par jour des rapports publics qui contiennent rarement moins d'une demi-colonne de matières imprimées, et souvent même une colonne et demi à deux colonnes. En sus de ce travail, chaque bureau rend compte de la somme d'argent reçue. Les rapports publics et dépêches reçues, calculés à une moyenne de dix mots, donneraient un chiffre plus considérable que celui inscrit plus haut, car, sans crainte, le nombre en peut être porté à 750,000 par année. ”

Nous ne possédons point de données précises, paraît-il, sur la valeur du capital employé dans ces entreprises, ainsi que du revenu des communications télégraphiques ; au moins le livret de M. Harvey n'en fait pas mention.

Notons, toutefois, qu'aujourd'hui les communications télégraphiques s'étendent à toutes les villes de l'Amérique Britannique du Nord et à celles des Etats-Unis, depuis la Nouvelle-Ecosse jusqu'à la Nouvelle-Orléans, dans le golfe du Mexique.

§ 3.—AGRICULTURE ET INDUSTRIE DOMESTIQUE.

Les statistiques officielles de la Province constatent une étendue de 10 millions 855,854 acres de terre en état de culture, dont un peu plus que 7 millions d'acres sont ensemencés, chaque année.

La quantité des produits récoltés ou manufacturés durant l'année 1860 se décompose comme suit :

	Quantité.	Valeur.
<i>Grains.</i> —Blé, orge, seigle, pois, avoine, sarrazin, blé-d'inde, mil et trèfle.....	90,403,716 boiss.	\$56,446,557
<i>Légumes.</i> —Patates, navets, carottes, betteraves et fèves.....	50,219,203 “	10,733,017
<i>Fourrages.</i> —Foin et Paille.....	593,813 ton.	13,007,881
<i>Industrie domestique.</i> —Laine, étoffe, flanelle, toile, beurre, fromage, sucre, cidre, houblon, lard, bœuf, poisson, chanvre et filasse.		20,291,265
Revenu des jardins et vergers.....		2,188,804
Valeur totale des produits récoltés ou manufacturés, } chaque année.....		\$102,667,524
Le bétail, cette grande richesse du cultivateur, qui comprend 5,373,951 pièces, est évalué à.....		\$79,009,284
Les instruments d'agriculture valent.....		18,637,549
Les voitures d'agrément et de louage.....		7,190,572
La valeur de la propriété foncière rurale seule est estimée à.....		446,675,384
Formant une richesse totalement possédée par les habitants des campagnes de.....		\$674,189,313

On constate par les recensements (tels quels) du pays qu'il y a eu 3 millions 547,904 acres de terre défrichés durant ces dernières dix années, dont 2,348,839 acres dans le Haut-Canada et 1,199,068 dans le Bas-Canada.

§ 4.—USINES ET MANUFACTURES.

En mettant en parallèle la longue série d'établissements manufacturiers consignée dans les pages des recensements de 1851 et 1861, on voit avec clarté que la colonisation apporte avec elle le développement rapide des entreprises industrielles.

Parmi les principales industries qui soient en pleine opération dans la Province se trouvent les suivantes :

	No.	Capital employé	Revenu annuel.
Moulins à farine.....	951	\$8,821,360	\$11,978,976
“ à gruu.....	30	132,520	82,909
“ à scie.....	1,974	8,529,141	8,143,735
“ à carder et à fouler.....	150	322,189	130,614
Fabriques de drap.....	132	936,050	1,018,988
“ de voitures.....	250	687,778
Manufacture de tabac.....	31	354,686
Tanneries.....	485	2,003,140	2,416,806
Fonderies.....	184	2,169,370	1,918,680
Distilleries.....	58	713,455	986,883
Brasseries.....	106	1,378,010	750,259
Potasseries et Perlasseries.....	181	227,660
	4,532	\$24,996,235	\$28,697,934
Autres manufactures.....	819 (Cap. Inconnu.)	8,963,298
Totaux.....	5,351	\$24,996,235	\$37,661,232

A part cette somme de plus de 37 millions et demi de piastres que nous donne le revenu annuel de nos manufactures, il y a aussi l'exploitation des forêts qui rapporte annuellement une valeur très considérable.

Outre l'exploitation forestière du combustible pour la consommation intérieure du pays, des fabricants particuliers préparent d'énormes quantités de bois de construction, destinés à l'exportation, qui ne s'élèvent pas à une valeur moindre que 10 à 12 millions de piastres, chaque année.

L'exploitation des minéraux fournit aussi sa part de richesse. En 1860, il fut préparé pour les marchés étrangers 4,304 tonneaux de cuivre, évalués à \$490,760, et 17,880 tonneaux de fer, valant \$5,450, formant en tout 22,184 tonneaux, ayant une valeur de \$496,210. Depuis cette époque, l'exploitation minière a pris un développement plus considérable, surtout le cuivre, par suite des nombreuses et constantes découvertes qui ont lieu dans le Bas-Canada, depuis l'année dernière. Les mines d'or de la Chaudière deviennent aussi en grande renommée, pour l'étendue et la richesse des gisements qu'elles offrent à l'exploitation, surtout depuis douze mois.

§ 5.—COMMERCE ET NAVIGATION.

Voici quel a été le mouvement commercial et maritime du Canada durant l'année 1863, en distinguant les valeurs dues aux transactions faites avec la Métropole d'avec celles qui ont eu lieu avec les autres pays.

TABLEAU du nombre des vaisseaux venant de la mer, qui ont fréquentés les ports du Canada durant l'année :

	Vaisseaux entrés.		Vaisseaux sortis.	
	no.	tonneaux.	no	tonneaux.
Grande-Bretagne,.....	1,245	781,552	1,634	982,047
Colonies Britanniques,.....	738	72,128	687	44,281
Etats-Unis,.....	47	7,843	53	7,864
Autres pays étrangers,.....	433	180,150	140	36,915
Totaux,.....	2,463	1,041,679	2,514	1,071,107

Les relations commerciales entre le Canada et les Etats-Unis offrent l'état suivant du tonnage des vaisseaux entrés et sortis du Canada, par nos Canaux et Lacs de l'intérieur :

Vaisseaux entrés, mesurant un tonnage de.....	3,538,701 ton.
“ sortis, “ “	3,368,432 “
En tout	6,907,133 ton.
Si on ajoute le tonnage du tableau premièrement désigné, des vaisseaux venant de la mer, soit ...	2,112,786 “
On arrive au grand total de.....	9,019,910 “

IMPORTATIONS.

Cette immense flotte de vaisseaux nous a apporté en 1863 des marchandises pour une valeur de près de 46 millions de piastres savoir :

Marchandises achetées en Angleterre,.....	\$20,177,572
“ “ aux Etats-Unis,	23,109,362
“ “ en d'autres contrées,.....	2,677,559
Valeur totale,.....	\$45,964,493

La valeur des marchandises importées par la voie du fleuve Saint-Laurent s'élève à \$16,955,175, et celles passées ou venant des Etats-Unis par la voie des Canaux ou chemins de fer à \$29,009,318.

Sur cette somme totale des Importations en Canada, le gouvernement n'a imposé des droits que sur une valeur de

\$22,938,270 ; laissant admettre en libre franchise dans le pays les autres marchandises, représentant une valeur de \$23,026,223.

Parmi les marchandises importées des Etats-Unis, il est entré pour une valeur de \$12,339,367 non taxée, en vertu du traité de Réciprocité.

Les droits prélevés sur les marchandises imposables de 1863 ont fourni au trésor une somme de 5 millions 169,173 piastres.

EXPORTATIONS.

En échange des marchandises importées, le Canada a exporté par ces mêmes vaisseaux, s'en retournant, pour une valeur de près de 42 millions de piastres, dont voici l'énuméré :

	VALEUR.
Produits agricoles,.....	\$13,472,234
" des forêts,	13,543,926
" des mines,.....	871,549
" des pêcheries,.....	789,913
" des manufactures,.....	868,782
Animaux et leurs produits,.....	5,502,633
Divers articles,	325,649
Vaisseaux construits.—53,207 tonx. à \$43 par ton.	2,287,901
Autres objets exportés des ports de l'intérieur,.....	2,483,642
	<hr/>
	\$40,146,229
Lingots et monnaies,	1,685,403
	<hr/>
En tout,.....	\$41,831,632

Les produits exportés en pays étrangers se répartissent comme suit :

Grande-Bretagne	\$17,463,718
Etats-Unis.....	20,050,432
Autres contrées.....	4,317,482

\$41,831,632

La France, dont les rapports avec cette colonie avaient cessé d'exister lors de la Conquête, vient de renouer de nouvelles relations commerciales avec cette colonie, lesquelles s'inaugurent sous des auspices les plus promettants.

Durant l'année 1863, il nous est arrivé 53 vaisseaux des principaux ports de l'Empire Français, mesurant un tonnage collectif de 20,010 tonneaux, dont 12 vaisseaux chargés de produits français et 41 sur lest.

Ce commencement d'échange a facilité des affaires pour une valeur totale de \$765,356, savoir :

Importations.....	\$610,907
Exportations.....	154,449

\$765,356

Enfin, pour résumer, nous ajouterons que la valeur des Importations et Exportations du Canada, en 1863, s'est élevé à la somme totale de.....\$87,796,125

L'année précédente, cette valeur avait été de. 82,196,758

laissant en faveur de 1863 une augmentation de. \$ 5,599,367 égale à 6 2-5 par cent.

Maintenant, si nous portons nos regards à dix années en arrière, nous verrons qu'en 1853, nos *Importations* étaient de \$31,981,435, et nos *Exportations* de \$22,012,225, formant en tout \$53,993,660, d'où nous constatons que nos exportations ont presque doublées de valeur durant cet intervalle.

Il y a dix ans, nos *Exportations* en Angleterre s'élevaient à \$11,465,405, et celles aux États-Unis à \$8,936,378 : ce qui démontre encore ici l'étendue considérable que nos relations ont prise avec ces deux pays, surtout avec nos voisins des États-Unis, dont le chiffre a plus que doublé.

§ 6.—BANQUES ET AUTRES INSTITUTIONS DE CRÉDIT.

Le Canada possède seize Banques reconnues par la loi, qui jouissent d'une réputation de stabilité fort considérable, et qui fait non seulement l'honneur du pays mais aussi la gloire et la fortune des hommes habiles qui en dirigent les opérations.

Suivant que l'exprime avec beaucoup de justesse un économiste moderne, les moyens d'actions, les instruments, les procédés par lesquels les établissements de banque remplissent leur fonction sont multiples et divers. Il y a l'escompte du papier de commerce, le ré-escompte, les avances sur titres, les comptes-courants, les virements, les chèques. Mais le plus important, celui dont l'effet a été depuis cinquante ans le plus actif, le plus énergique, c'est le billet de banque proprement dit, c'est-à-dire ce billet au porteur, remboursable à volonté en espèces sonnantes, et qui donne une valeur réelle, actuelle, tangible, aux engagements en circulation, dont il n'est que la représentation équivalente. Ce billet n'est pas de la monnaie, quoiqu'il la remplace avantageusement dans l'usage ; mais il a beaucoup de rapport avec la vraie monnaie, la monnaie métallique ; car, au fond, celle-ci, quoique ayant, à titre de métal, et pour quelques emplois spéciaux, un véritable caractère de marchandise, est surtout, si l'on y regarde de près, une sorte de lettre de change tirée sur la société toute entière et payable à une époque indéterminée en choses utiles de toute nature, au cours naturel résultant de l'offre et de la demande.

L'émission de ces billets est subordonnée, par la nature des

choses, à des conditions impérieuses. Ainsi il ne doit en être émis qu'en échange d'effets de commerce reçus à l'escompte ou d'engagements garantis par des valeurs déposées, de sorte qu'ils aient toujours leur représentation réelle en valeurs réalisables à court délai.

Il faut, de plus, et c'est le point délicat, que l'établissement financier qui les émet soit toujours en mesure de rembourser immédiatement en espèces métalliques ceux qu'on lui présenterait à cet effet. Là est la condition essentielle de la confiance publique et, par conséquent, du fonctionnement de tout le mécanisme.

De là, aussi, cette nécessité, pour toute banque d'émission, d'avoir dans ses caisses, à titre de dépôt ou autrement, une provision métallique suffisante pour faire face aux demandes de remboursement éventuelles et surtout pour écarter ces demandes en inspirant une pleine sécurité à cet égard.

Grâce à ces garanties offertes abondamment par les Institutions monétaires du pays, que l'œil vigilant du pouvoir exécutif observe et contrôle chaque mois, l'esprit public est parfaitement calme et rassuré, et donne son entière confiance à la transmission des valeurs en papier, que les Banques émettent à la place de l'or et autres monnaies encaissées dans leurs voutes.

Le capital versé dans les seize Banques du Canada s'élève à 27 millions 661,222 piastres sur un peu plus que 35 millions et demi de piastres autorisé par actes législatifs.

Voici le tableau des Banques du Canada, avec le capital versé dans chacune, à la date du 1er Août 1864 :

Nom de la Banque.	Capital versé.	Nom de la Banque.	Capital versé.
Banque de Montréal.....	\$6,000,000	Banque de la Cité.....	\$1,200,000
“ de l'Amérique du Nord (*).....	4,866,666	“ de Molson.....	1,000,000
“ du Haut-Canada.....	1,931,993	“ Nationale.....	971,945
“ Commerciale.....	4,000,000	“ Jacques-Cartier.....	558,400
“ de Québec.....	1,454,150	“ de Gore.....	800,000
“ du Peuple.....	1,571,843	“ de Niagara.....	271,744
“ de Toronto.....	800,000	“ des Cantons de l'Est.....	255,621
“ d'Ontario.....	1,733,073	“ des Marchands.....	245,783
		Total du Capital versé.....	\$27,661,222

Les transactions opérées par ces diverses Banques, durant le mois de Juillet dernier, s'élèvent à la somme de 66 millions 286,094 piastres, dont 46 millions 739,451 piastres sont des billets de commerce et lettres de change escomptés.

(*) L'état de la Banque de l'Amérique du Nord, laquelle existe en vertu d'une charte royale, n'a trait ici et qu'aux succursales canadiennes.

Le passif total de ces Institutions est de 35 millions 597,216 piastres.

Les billets de banques en circulation s'élèvent à la valeur de 8 millions 817,433 piastres.

Les dépôts des particuliers, versé journellement à ces Banques et ne portant pas intérêt, forment 10 millions 47,541 piastres ; et les dépôts portant intérêt, s'élèvent à 15 millions 77,455 piastres.

On compte aussi dans la Province cinq Banques d'Épargnes ou Caisses d'Économie, qui possèdent un Actif de \$2,501,565. Sur cette somme il était dû aux déposants, le 31 décembre dernier, au nombre de 10,332, une valeur de \$2,277,504, laissant au profit de ces Institutions une richesse collective de \$224,061.

En sus de ces Institutions, il y a aussi cinq Sociétés de Construction qui font le commerce de banque, lesquelles Sociétés possèdent un capital de \$346,077, dû à 1,087 déposants.

Nous comptons également vingt autres Sociétés de Construction, dont neuf à terme et onze permanentes, ayant entre les mains une somme due aux actionnaires de \$2,720,829.

Maintenant, si nous faisons la récapitulation de ces divers genres d'établissements, nous arrivons à constater que ces trente maisons de dépôt de crédit possèdent en mains, pour les déposants ou actionnaires, un capital de 5 millions 568,471 piastres.

§ 7.—FINANCES ET TRAVAUX PUBLICS.

Le revenu de la Province pour l'exercice de 1863, s'est élevé à 9 millions 760,316 piastres. Les dépenses de la liste civile, y compris les sommes affectées dans le budget pour travaux publics en voie de progrès et ou autres entreprises nouvelles, sans y comprendre toutefois le rachat de la dette publique, figurent pour la somme de 10 millions 742,807 piastres. Laissant un découvert de \$982,491 à ajouter à la dette provinciale déjà existante.

Depuis plusieurs années on constatait avec inquiétude qu'un découvert annuel venait grossir d'autant la dette de la province ; mais heureusement pour le pays, ces déficits commencent à diminuer.

La dette consolidée de la Province du Canada, moins le fond d'amortissement, s'élevait au 1er janvier 1864 à la somme de 60 millions 355,472 piastres.

Cette dette a été contractée pour l'entreprise d'immenses travaux publics, exécutés pour le compte de la province, ou pour venir en aide par des Prêts aux Compagnies de chemin de fer, Municipalités, ou autres Compagnies incorporées pour travaux

d'intérêt public, qui donnent actuellement au pays une plus value considérable.

Nous savons qu'il y a des gens qui méconnaissent et nient l'utilité de ces immenses sacrifices, bien qu'ils sachent parfaitement qu'aujourd'hui le système des anciens moyens de communication et de transport serait impuissant à desservir le développement toujours croissant de la vie économique du Canada. Nous les plaignons plus que nous les condamnons, car ils affirment leur impuissance à comprendre le rôle que peut exercer un système financier sagement administré. Ils s'imaginent que c'est avec ses économies qu'un pays peut exécuter des immenses travaux nécessités par les besoins ou les exigences du commerce, surtout quand ces travaux, comme en Canada, sont destinés à transformer dans un temps plus ou moins éloigné une société en un grand peuple agricole et manufacturier.

Comme l'exprime un économiste français, M. Fabas, " ces hommes ne connaissent une nation que comme un propriétaire qui, travaillant sur son domaine avec les bras et l'intelligence d'autrui, peut, en effet, épuiser ses ressources en salariant ce secours étranger ; tandis qu'une nation est un homme complet, propriétaire, ingénieur, ouvrier, capitaliste, à la fois, qui féconde ou améliore son sol par ses propres forces, par l'emploi de ses propres facultés, et ne trouve par conséquent, sauf des cas extrêmes, qu'un accroissement de ressources dans ses créations. D'ailleurs, il n'est pas besoin d'évoquer tant de comparaisons pour comprendre qu'un pays ne s'appauvrit pas, même d'argent, quand des travaux utiles, quelques considérables qu'ils soient, sont exécutés sur son propre sol, avec ses propres matériaux et par les bras de ses citoyens. Aussi, les statisticiens qui prétendaient, dès 1854, que la France était ruinée, parce que le montant des travaux publics avait dépassé celui des épargnes nationales, étaient-ils dans une erreur grossière : la suite l'a bien prouvé. "

Quant au Canada, voici à quels travaux ces argents empruntés d'Angleterre ont servis ; on verra combien ces entreprises approchent en valeur le montant de la dette, telle que portée dans le bilan des affaires de la Province.

ENTREPRISES PUBLIQUES.

Travaux provinciaux, comprenant les Canaux, Glissoires, Phares, Quais, travaux hydrauliques, etc.....	\$24,519,165
Édifices publics, maisons de douanes, prisons, etc.	3,808,818
Prêts ou Garantis accordés aux Compagnies de chemin de fer, etc.....	20,838,620
Prêts aux municipalités du Canada.....	9,573,915
	<hr/>
	\$58,740,518

§ 8.—RICHESSE ET CAPITAL.

Nous terminerons cet Aperçu par le résumé des diverses valeurs que nous venons d'énumérer afin d'embrasser d'un seul coup-d'œil l'ensemble des *Ressources du Canada*, et toucher du doigt toute l'étendue de prospérité que l'avenir lui réserve, si une politique habile et intelligente continue de veiller à ses destinées.

RICHESSES ANNUELLES.	Valeurs.	Totaux.
Valeur des produits récoltés ou manufacturés dans les fermes durant l'année 1860.....	\$102,667,524	
“ du produit des forêts (bois et minéraux)	11,508,463	
“ du revenu annuel des pêcheries, en moyenne.....	1,000,000	
“ du revenu annuel des moulins et manufactures	47,646,908	
		\$162,822,896
RICHESSES PERMANENTES.		
Valeur de la propriété foncière :		
Urbaine.....(environ) \$ 90,000,000		
Rurale	466,675,384	
	\$556,675,384	
“ du bétail	79,009,284	
“ des ustensiles d'agriculture.....	18,637,549	
“ des voitures d'agrément et de louage...	7,190,572	
		\$661,512,789
CAPITAL.		
Valeur du Capital employé dans les moulins et manufactures.....	\$ 25,350,738	
“ du Capital employé dans les pêcheries..	1,000,000	
“ “ dans les Banques...	27,661,222	
“ “ dans les chemins		
de fer	100,000,000	
“ entre les mains des Banques d'Epargnes	2,501,565	
“ “ des Sociétés de Construction	3,066,906	
		\$ 159,580,431
Richesses possédées par les habitans du pays.....		\$ 983,916,115
Valeur des travaux provinciaux exécutés par le gouvernement..		\$ 28,327,983
Grand total des richesses du Canada.....		\$1,012,244,098

Dans ce chiffre énorme des richesses du Canada, n'est point compris la valeur de la propriété mobilière, qui est fort considérable ; ni le revenu provincial, qui s'élève comme le lecteur sait à environ 10 millions de piastres, lequel sert à faire face aux

dépenses de la liste civile et du budget ; ni la valeur des édifices destinés au culte religieux ou de l'éducation ; ni le capital employé dans la navigation ; de même que la valeur du capital employé dans le Commerce, qui doit être considérable, puisqu'à part les produits canadiens qui constituent le fond de notre trafic local, nous importons de l'étranger pour une valeur moyenne annuelle d'environ 40 millions de piastres.

Enfin, tels sont les traits principaux de la condition économique du Canada. Bien que présentés dans un résumé fort aride, il n'en seront pas moins instructifs.

DEUXIÈME PARTIE.

QUESTION DE LA COLONISATION.

§ 1.—UTILITÉ PRESSANTE D'ORGANISER UN SYSTÈME RAISONNÉ DE COLONISATION.

Après avoir fait assister le lecteur de ces rapides lignes à un inventaire aussi profondément encourageant, dont l'actif exact et réel s'élève à près de *dix cents douze millions et demi de piastres* l'avenir du Canada nous inspire d'autres sentiments qui s'attachent à d'autres progrès, qu'il nous faut conquérir, pour le bonheur et les intérêts du pays en général, et les Canadiens-Français en particulier.

Nous désirons, dans toute l'ardeur de notre âme, que chaque nationalité qui habite ce pays, profite de la plus entière liberté que lui assure la constitution pour augmenter et développer ses moyens, d'agrandissement et d'avenir, afin que son cœur, ses affections, son intelligence, son dévouement, ses aptitudes et toute son énergie, soient entièrement acquis au profit du pays, au progrès duquel la Providence veut bien les destiner.

Depuis longtemps déjà, existe en Canada un bureau d'immigration, qui a pour mission de provoquer le départ des populations d'origine britannique vers ce pays. D'après des rapports officiels de ce département, dont le dernier est en date du 1er janvier 1864, il appert que depuis cinquante ans 1 million 260,495 immigrants sont arrivés en Canada, des îles britanniques, par la voie du fleuve Saint-Laurent.

Nous ne sommes point opposé à ce système qui, bien dirigé, peut avoir d'heureuses conséquences pour l'agrandissement du pays ; mais ce que nous déplorons, c'est de voir donner à ce bureau une direction sinon hostile du moins indifférente à l'agrandissement de notre race, la première établie sur ce sol, et la fondatrice de notre beau pays, en tant que colonie européenne.

L'agent en chef de ce bureau fait rapport que dans sa mission en Angleterre, au printemps de 1863, il a répandu des brochures destinées à faire connaître le Canada, imprimés en Angleterre, au nombre de 15,000 exemplaires ; qu'il a fait annoncer l'ouverture de son bureau dans 123 des principales gazettes du Royaume-Uni ; qu'il a autorisé un agent d'émigration en Irlande, de faire imprimer à Dublin 10,000 exemplaires d'une circulaire résumant les informations nécessaires que sa brochure contenaient pour les émigrants ; et qu'enfin cette brochure, sur l'offre du rédacteur d'une gazette allemande de la traduire et l'imprimer en brochure dans cette dernière langue, après son insertion dans les colonnes de son journal, avait encore été mise en circulation en Allemagne dans l'intérêt de la cause.

Malgré tout ce zèle déployé, et cette inondation de brochures et circulaires utiles au but de l'entreprise, le nombre des immigrés arrivés en Canada durant l'année dernière fut de 2,757 en moins que le chiffre de 1862 ! Le nombre d'immigrés entrés en Canada durant l'année 1862 avait été de 22,176 âmes, tandis que le chiffre de 1863 ne s'élève qu'à 19,419 individus.

Il nous vient une réflexion qui peut avoir ici sa place, c'est qu'il serait fort à désirer que les publications françaises, imprimées en Canada, touchant la colonisation, fussent aussi bien encouragées par une semblable mise en circulation ! Nous ne verrions point alors les populations d'origine française ignorer tant de choses utiles sur les ressources du pays ; et la jeunesse, pouvant être mieux inspiré par la lecture de semblables ouvrages, ne quitterait point le pays pour le sol étranger ; car pour une origine c'est l'état qui paie les informations, tandis que pour l'autre tout est laissé à la charge des particuliers.

Dans le rapport d'émigration en question, nous ne voyons pas qu'une seule ligne ait été publiée ou que la moindre démarche ait été faite dans l'intérêt de l'élément français, soit en France, en Suisse ou en Belgique, soit même en Canada.

Est-ce que l'on prétendrait, par hasard, que la France, dont la population s'élève à 38 millions 500,000 habitants, n'aurait rien à offrir à la colonisation étrangère ? surtout au Canada, dont la découverte, et la fondation ont été son œuvre ?

Mais, outre cette fondation du Canada, qui est-ce donc qui a fondé en 1670 le Michigan ; en 1683 les Illinois ; en 1685 l'Arkansas ; en 1699 la Louisiane ; en 1702 l'Alabama et l'Indiana ; en 1716 le Mississippi ; enfin, en 1763, à l'époque où la France

cédait la première colonie fondée par elle, dans le Nouveau-Monde, qui est-ce qui fondait le Missouri?... si ce n'est encore la France!

A la suite de la Cession, nous étions 68,875 habitants; et d'après un état officiel qui se trouve dans les archives de la province, le nombre des habitants anglais ne s'élevait pas, en totalité, à plus de 500 individus, dans toute la province.

Aujourd'hui, après un siècle écoulé, nous sommes 883,945 franco-canadiens contre 1 million 622,810 habitants d'origine anglo-saxonne.

L'origine française n'a rien reçu du dehors pour se développer en nombre, tandis que l'autre origine a vécu et s'est agrandi du dehors depuis un siècle; notamment 1,260,495 individus depuis environ cinquante ans, suivant que nous l'avons déjà mentionné.

Après tout ce que nous connaissons maintenant de la régie et des tendances qui dominent dans ce bureau, n'avons-nous point raison de désirer des changements qui puissent apporter à l'élément français une juste part d'initiative et de prospérité?

Bien que nous pourrions évoquer une foule d'autres faits allant à prouver ce qui a été fait pour entraver la marche du développement franco-canadien, nous croyons avoir suffisamment constaté la situation qui nous est faite, pour nous autoriser à soumettre l'idée de "l'utilité pressante qu'il y a d'organiser un système nouveau de colonisation."

D'ailleurs, nous inscrivons encore une fois notre confiant espoir que le gouvernement finira par substituer une organisation accordant à toutes les origines leur quote-part des faveurs publiques à la place de cet injuste système d'exclusivisme.

§ 2.—DU MEILLEUR SYSTÈME À ADOPTER, POUR ACTIVER LA COLONISATION.

Un des plus grands obstacles qui entravent l'action colonisatrice, c'est l'extrême division des opinions sur le mode à adopter pour parvenir au but des aspirations communes.

Nous ne prétendons pas plus à l'infaillibilité que les autres, aussi ne faisons-nous autre chose dans ces travaux que d'analyser les travaux de chacun et de réunir ensemble tous les matériaux dispersés.

Nous faisons l'œuvre dont parlait M. le vicomte de MELUN, président de la *Société d'Economie Sociale* de Paris, aux membres de cette Association, dans la séance du 20 décembre 1883 :

"Ce qui manque aujourd'hui aux constructions politiques et sociales, ce ne sont ni les entrepreneurs, ni les architectes; chacun entreprend de bâtir une société nouvelle, et possède un ou deux plans de reconstruction générale, mais qui songe à recueillir les éléments sur lesquels doit reposer l'avenir?"

“ Nous, nous avons la modeste ambition d'être les ouvriers qui creusent la carrière, en détachent les matériaux et les mettent à la portée et à la disposition de tous ; dans un travail de ce genre, on ne fait pas de bruit, on n'attache pas son nom à la gloire du monument, mais on a tout préparé pour qu'il s'élève et qu'il dure. Continuons donc avec courage et persévérance notre tâche ; les éléments une fois rassemblés et les matériaux recueillis, il sera temps d'appeler l'architecte ! ”

Pour ce faire donc nous allons rappeler ici les opinions d'hommes éclairés qui, ayant à cœur l'œuvre colonisatrice du pays, veulent bien se rendre utiles à la grandeur et à la prospérité du Canada, en contribuant à faire adopter un plan utile et pratique, depuis si longtemps réclamé.

L'honorable J. O. Bureau, parlant au nom d'un comité spécial de la chambre chargé de constater quel serait le système le plus efficace d'activer la colonisation, disait :

“ La colonisation pour être efficace doit s'opérer d'après un système uniforme et pratique ; et les avantages offerts aux canadiens dans les concessions des terres du domaine public, doivent s'étendre également à toutes les localités. Dans l'intérêt de la colonisation, il est désirable que les jeunes gens d'une même localité soient dirigés dans un même voisinage ; c'est déjà pour eux un grand avantage que de se connaître, et les liens sociaux n'en sont que plus forts et plus puissants. Il y a une unanimité parmi les apôtres de la colonisation, pour reconnaître les avantages des octrois gratuits ou à bas prix : c'est un encouragement offert aux colons et propre à favoriser l'agriculture. ”

Un membre du clergé, plein de zèle pour la cause de la colonisation, et auteur d'un précieux opuscule sur l'Agriculture, considère que :

“ C'est au gouvernement du pays à aider au fonctionnement général et utile de la colonisation. A lui la tâche directe d'étudier d'abord le caractère et les vrais besoins du peuple canadien sous le rapport agricole. Point de système *a priori*, ni importé tout à fait de l'étranger. Il y a, dans le pays, comme nous l'avons dit, assez d'esprit et assez de ressources matérielles pour opérer un bien général et prompt par le moyen de la colonisation et de l'amélioration des fonds déjà cultivés. Tout dépend donc du point de départ pour rencontrer sûrement ce bien général et prompt. Un plan facile et bien digéré, n'en doutons point, ferait à jamais la force et l'honneur du pays. ”

M. le Dr. J. C. Taché, aujourd'hui député ministre de l'Agriculture et des Statistiques, a écrit quelque part ces paroles bien senties :

“ Le gouvernement de la province affecte chaque année des sommes considérables à l'encouragement de l'immigration, et nous applaudissons à cela ; le bureau des statistiques s'occupe activement à répandre en Europe des livres et autres publications propres à faire ressortir les avantages qu'offre le Canada à l'émigrant européen ; on facilite par tous les moyens possibles le passage facile au Canada pour les colons d'Europe, et nous trouvons tout cela louable ; mais nous demandons instamment qu'on emploie les mêmes moyens pour rappeler vers le pays les Canadiens-Français dispersés dans les États-Unis. Tout ceux qui aiment le Bas-Canada, tous ceux qui tiennent à l'héritage national, quel que soit le point du pays qu'ils habitent, doivent travailler de concert dans cette noble entreprise. Ouvrons toutes les issues qui conduisent à tous les endroits fertiles et que, mis en possession des connaissances nécessaires, le colon choisisse son établissement. ”

A propos des Canadiens-Français demeurant aux Etats-Unis, voici ce qu'en dit M. l'abbé L. G. Gagnier :

“ On a souvent parlé de colonisation, et afin d'engager l'autorité à prendre des mesures efficaces pour assurer cette grande œuvre, on a souvent fait allusion aux tristes résultats de l'émigration des canadiens-français aux Etats-Unis ; mais, comme on se contente généralement de dire : *Tout le monde sait quels sont ces résultats* ; je crois devoir passer plus loin et apporter des faits à l'appui de tout ce qui a été dit jusqu'ici sur l'émigration aux Etats-Unis. Depuis plusieurs années que j'ai occasion de rencontrer nos infortunés compatriotes qui vivent au-delà des frontières, appelé à exercer mon ministère de prêtre à leur égard, je crois pouvoir dire que je suis plus que personne en état de connaître quels sont les fruits de l'émigration. Ce n'est pas seulement sous le rapport religieux, mais encore sous le rapport temporel que la condition des canadiens aux Etats-Unis est des plus déplorable. De cent qui émigrent aux Etats, je puis assurer par expérience qu'il n'y en a pas cinq qui arrivent à l'état d'aisance. Presque tous y sont esclaves des riches propriétaires américains. Il y a environ 1,000 familles canadiennes disséminées sur toute la frontière de l'Etat de New-York et, de ce nombre, c'est à peine si on en trouve 25 à 30 familles qui jouissent de l'aisance dont jouissent en Canada, je ne dis pas nos bons cultivateurs, mais ceux qui tiennent le milieu entre l'abondance et le nécessaire. Avec du courage et de l'énergie, joints à quelques avantages de la part du gouvernement, on réussirait à ramener un grand nombre de nos compatriotes qui sont aujourd'hui sur une terre étrangère. On n'y demeure parce qu'on y trouve les moyens d'une existence momentanée ; on y vit sans espérance. A nous donc de faire tous nos efforts, pour nous opposer à de nouveaux flots d'émigration ! A nous donc de nous entendre pour faire réussir la colonisation ! Jusqu'ici on a fait bien des plans plus ou moins bons, mais qui n'ont pas eu l'efficacité qu'on pourrait désirer. On a fait quelque chose ; mais je pense qu'il reste beaucoup à faire. Il nous faut un moyen prompt et qui présente des avantages réels et spontanés.”

Mr. Gustave de Baelen, belge, qui possède des vues larges et progressives en fait d'agriculture et d'émigration, exprimait entr'autres choses également fondées :

“ La colonisation, pour marcher sur un pied régénérateur, a besoin d'avances ; faites-lui toutes les avances nécessaires, faites-les lui largement, mais dirigez-en l'emploi ; à ces conditions, il n'y aura rien de perdu, les avances reproduiront et les résultats étonneront le pays. Demeurez au contraire parcimonieux, indécis, abandonnez la colonisation aux courages individuels, vous ne ferez rien de grand, rien d'efficaces, vous aurez fait bien des victimes, sans profit pour la chose publique, sans honneur pour le caractère national ; car l'agriculture, cette gloire pacifique, cette corne d'abondance des nations, demeurera arriérée et misérable.”

La plume si pleine de ressources de M. Joseph Royal, traçait ces importantes lignes, il y a quelques années :

“ Aujourd'hui, la grande et vitale question de la colonisation est comprise. Nous, Bas-Canadiens, qui ne pouvons nous recruter par l'émigration étrangère ; nous que cette émigration étrangère menace de déborder ; nous qui devons nous multiplier et nous serrer sur le champ de bataille éternel où notre race doit grandir et vaincre : eh ! bien, ce n'est pas pour le moment dans tel chemin de fer, dans tel négociation postale, dans le développement de telle industrie nationale que nous devons mettre toute notre énergie. Non. *C'est dans la Colonisation !* D'importantes suggestions ont été faites par de zélés promoteurs de l'œuvre ; la voie est indiquée : elle mène à la gloire et au bonheur du pays !”

M. P. Cassidy, occupé à la direction des travaux d'un chemin de colonisation, faisait la remarque suivante dans l'un de ses rapports :

“ Suivant moi, le meilleur moyen de faire prospérer le pays est de rendre les terres vacantes de la couronne accessibles à la jeune génération. C'est la population et non les terres vacantes qui font la richesse d'un pays.

“ Je dirai donc au gouvernement : ouvrez vos terres aux jeunes Canadiens, et éloignez la jeunesse de l'influence démoralisatrice de la république voisine et de ses tendances infidèles ; conservez-la à la religion de ses pères, et vous aurez un peuple content, paisible et vertueux ; vous aurez des sujets attachés par les liens de la loyauté et par l'allégeance que les peuples invariablement rendent aux gouvernements qui font leur devoir en protégeant le peuple et ses intérêts.”

M. Richard Lanigan, marchand, de Trois-Rivières, exprimait ce qui suit devant l'un des Comités de la Chambre, touchant la colonisation :

“ Je suis en faveur des sociétés de colonisation, mais je les ferais secondaires et auxiliaires d'un bon système de colonisation par le gouvernement. De cette manière elles pourraient être réellement utiles ; mais si on les laisse à elles-mêmes, elles ne peuvent être que languissantes et de peu d'utilité.”

L'hon. M. Letellier exprime dans son rapport comme Ministre d'Agriculture, pour l'année 1863, ce qui suit à propos de l'immigration étrangère :

“ Avant de terminer ce sujet, je crois devoir insister, ainsi que l'ont fait mes prédécesseurs, sur la nécessité de l'adoption des moyens les plus efficaces pour arrêter l'émigration de nos compatriotes aux Etats-Unis, et suggérer qu'un agent spécial soit chargé de la mission de les visiter et de les engager à revenir en cette province où l'encouragement accordé à la colonisation et à l'agriculture et le développement de l'industrie minière leur assurent un sort préférable à celui que de trompeuses promesses leur a fait rechercher à l'étranger. Il n'est que juste que si le trésor public sert à faciliter l'immigration européenne dans ce pays, il soit également employé à ramener au milieu de nous nos nationaux qui l'ont quitté dans le vain espoir d'améliorer leur sort.”

M. Boucher de la Bruère, de son côté, réclame comme suit :

“ L'expression si unanime de l'opinion publique en faveur de l'ouverture des chemins de colonisation et le succès qui a déjà couronné ces entreprises, font espérer que les efforts du gouvernement pour coloniser les terres incultes du domaine public, seront noblement secondés par les représentants du peuple. Dans les circonstances actuelles, je crois de mon devoir de dire que le pays doit redoubler d'énergie et s'imposer même des sacrifices, afin de mettre obstacle à ce courant qui, depuis l'été dernier (1862) surtout, entraîne un nombre bien considérable de jeunes gens et de familles vers le territoire américain, et semble devenir tous les jours plus impétueux. La hideuse plaie de l'émigration aux Etats-Unis est donc ouverte de nouveau. Le Canada voit avec peine son sang le plus pur et le plus vigoureux s'en échapper, et, à moins d'apporter un remède prompt et énergique, les plus beaux fruits de la colonisation, en plusieurs endroits, seront perdus, et la cause même de la colonisation se trouvera gravement compromise. En présence de faits aussi désolants et d'une émigration aussi forte, les demi-mesures sont inutiles. Aussi, je n'entretiens aucun doute que la législature, qui a tant à cœur les intérêts

du pays, voyant l'immensité du danger et sondant toute la profondeur du mal, ne s'empresse d'allouer, en faveur de l'œuvre patriotique de la colonisation une somme qui permette à nos dévoués colons d'espérer beaucoup dans l'avenir et les retienne sur le sol natal. ”

A l'occasion des Octrois gratuits mis en vigueur dans le Bas-Canada depuis quelques années, l'honorable M. Langevin exprime son adhésion à cette heureuse disposition par les remarques sensées qui suivent :

“ Les terres octroyées gratuitement sont situées le long des routes nouvelles que le gouvernement ouvre de temps à autre au milieu des terres publiques. L'octroi gratuit engage de pauvres gens ou des personnes qui ont peu de ressources à aller s'y établir. Elles ont alors intérêt à entretenir les chemins en bon état, et bientôt ces colons nouveaux voient arriver, des anciennes paroisses ou anciens townships ou des pays étrangers, de nombreux émigrés qui, en voyant la facilité des communications, n'ont pas hésité à acheter des terres et à les exploiter. Ce système des octrois gratuits est, il est vrai, momentanément une perte pour la province, mais cette perte est bien vite compensée par les revenus et les richesses que le pays retire des terres qu'il contribue ainsi à faire vendre et à faire ouvrir. ”

M. l'abbé T. S. Provost écrit à la date du 20 juillet 1864 :

“ Je le répète avec conviction, le temps est venu de coloniser et de couvrir d'une population canadienne-française l'immense et beau territoire que nous a légué l'héroïsme de nos pères. Mais il ne suffit pas de croiser ces bras sur sa poitrine et de dire “ je le veux, je le veux ; ” *c'est la volonté en activité qu'il nous faut.* Il se prépare des choses d'une telle gravité dans notre avenir social, qu'il est bon de s'assurer un agrandissement de territoire dans des endroits où l'indépendance et la nationalité canadienne seront toujours à l'abri. Oh ! combien je vois avec plaisir et tous avec moi, je suis certain, la formation de ces *Sociétés de Secours* qui surgissent partout en faveur de la grande œuvre de la colonisation. La colonisation est le salut du peuple, c'est pourquoi il faut s'efforcer d'en diriger efficacement le mouvement, et quand il y aura ainsi des germes de colonisation plantés en différentes places, alors nous verrons des ramifications s'étendre sur tous les côtés, qui nous assureront un éclatant succès. ”

De toutes les idées exprimées sur l'important sujet qui nous occupe, nous avons formé un tout sous la forme d'un Plan de Colonisation que nous allons maintenant exposer.

§ 3.—PLAN D'ORGANISATION.

Nous prenons pour base de la division de ce projet, la classification des fonctions de ceux qui seraient appelés à la mettre en pratique.

- 1°.—Deux sections de Colonisation avec deux Intendants de colonisation.
- 2°.—Régions administratives locales de la colonisation.
- 3°.—Octrois gratuits rendus plus généraux.
- 4°.—Agences diverses à l'étranger.
- 5°.—Divisions séparées pour le Haut et le Bas-Canada.

Nous allons reprendre chacune de ces Divisions, pour les accompagner des remarques nécessaires à leur éclaircissement.

Premièrement.—Diviser la branche dite de la *Colonisation*, du Département de l'Agriculture, en deux sections,—comme l'est celle de l'ouverture des chemins,—dont l'une serait pour le Haut et l'autre pour le Bas-Canada, en tête de chacune desquelles serait placé un officier habile, expérimenté, et possédant une connaissance exacte des ressources et des besoins de la colonisation dans sa section respective, et qui agirait sous la direction de l'honorable Ministre de l'Agriculture et de son Député, chef du Bureau. Ces officiers pourraient être appelés : *Intendants de la Colonisation*.

Une semblable disposition serait de nature à plaire à toutes les origines, puisque chacune des sections de la Province serait appelée à faire progresser chez elle la colonisation et l'immigration comme elle l'entendrait, avec harmonie, sans entraves comme sans jalousie de races, puisqu'elles auraient un représentant spécial pour cette fin, dans le Bureau même de l'Agriculture, en rapport avec les Chefs chargés de l'initiative.

La nomination de tels officiers aurait aussi pour avantages pratiques :

1°.—De faire arriver au Département de l'Agriculture les rapports mensuels des Agents de colonisation du Haut et du Bas-Canada, au lieu du Département des Terres comme cela se pratique aujourd'hui.

2°.—On pourrait, par un coup de plume, obliger les Secrétaires des Sociétés d'Agriculture de Comté à adresser au Département de l'Agriculture, à la fin de chaque année, un Rapport ou Compte-Rendu succinct sur l'ensemble des progrès accomplis durant l'année dans le Comté, touchant l'agriculture, l'amélioration du bétail, le développement de l'industrie domestique, etc., et autres données généralement quelconque sur cette importante question.

3°.—Chaque conducteur des travaux d'ouverture de routes de colonisation pourrait être invité à faire au Département de l'Agriculture un Rapport spécial, sur l'état de la colonisation dans l'endroit ou les environs du chemin qu'il aura eu à surveiller durant la saison de l'été, suivant la formule imprimée qui lui aura été expédié du Bureau à cet effet.

Les données de ces trois sources différentes, avec celles des autres branches du Département, orneraient avec profit le Rapport Annuel de l'honorable Ministre de l'Agriculture. Il faut avouer que ce Rapport serait important au plus haut point, puisqu'il serait alimenté par d'aussi nombreux correspondants qui écriraient de tous les points du pays à la fois, et en ferait pour ainsi dire un espèce de recensement annuel. Les correspondances seules du Bas-Canada, d'après ce système, n'embrasseraient pas moins que 183 sources différentes, savoir : environ 100 Conducteurs des

travaux de chemins de colonisation, 11 Agents de Colonisation et 72 Secrétaires de Sociétés d'Agriculture de Comté.

Rien n'empêcherait, aussi, que les Intendants de la Colonisation, pour chacune de leur section respective, publiassent sous l'autorité officielle du Département de l'Agriculture un Bulletin trimestriel touchant les progrès réalisés durant le trimestre, par la voie de la Presse.

Deuxièmement.—Diviser le Canada par district pour les fins de la colonisation, afin que toutes les sections soient également favorisées dans leur développement.

Ne connaissant pas suffisamment le territoire et les besoins du Haut-Canada, en rapport avec la colonisation, il ne sera ici question que de la partie Est de la Province, laissant au Haut-Canada le soin d'aviser pour sa part. Notons, toutefois, qu'il y a à l'heure qu'il est dans cette dernière partie du pays au moins 6 Agents de colonisation en pleine activité suivant que nous l'avons déjà mentionné.

Le Bas-Canada serait donc divisé en onze territoires ou Régions, dans chacun desquels un bureau d'agence serait ouvert pour faire progresser la colonisation qu'un bon système favoriserait. Chaque Agent serait tenu d'attirer l'attention des habitants sur les terres qui offrent le plus de chances de succès, en leur donnant des renseignements précis ; de former dans les anciennes paroisses renfermées dans les limites de son agence, parmi les jeunes gens, des noyaux de colonisation destinés à occuper le territoire à mesure que se ferait l'ouverture des chemins nouveaux.

Ces Agents pourraient, avec l'agrément du Curé, et après annonce faite, parler à l'issue des offices aux populations des grandes paroisses sur cette grave affaire.

Nul doute, aussi, que pour favoriser un plan aussi considérable en heureux résultats, nous verrions Nos Seigneurs les Evêques des diocèses du pays patroniser de leur puissante influence un semblable mouvement, en accordant à ces Agents des lettres de recommandation, afin d'inspirer plus de confiance chez le peuple au profit de la cause placée entre les mains de ces Agents.

Un mouvement ainsi organisé aurait donc pour conséquence immédiate de faire progresser la colonisation sur tous les points du pays à la fois, et engager une foule de personnes qui ont quelques moyens pécuniaires à se porter vers les terres nouvelles. Un grand nombre de cultivateurs aisés profiteraient également d'une parcellaire organisation pour y établir les enfants que l'héritage paternel ne peut aider autrement.

Chaque Agent serait ainsi chargé de donner gratuitement tous les lots de terre situés sur les chemins choisis à cet effet par le gouvernement.

Voici comment pourrait être divisé les onze districts du Bas-Canada :

1°.—*Gaspésie*.—Comprenant tout le territoire qui s'étend depuis les environs de la baie de Gaspé, en remontant dans la baie des Chaleurs et la rivière Ristigouche, jusqu'à la rivière Patapédia, comté Bonaventure. L'Agent devra résider au centre de la région, à un point marqué dans la baie des Chaleurs, comme par exemple, à Paspébiac.

2°.—*Sud du Bas St. Laurent*.—Depuis la rivière aux Renards, en remontant le golfe du fleuve Saint-Laurent, jusqu'à la Rivière-du-Loup, comprenant partie du comté de Gaspé et les comtés de Rimouski et Témiscouata. Résidence de l'Agent à Rimouki.

3°.—*Partie Ouest du Sud du Bas St. Laurent*.—Depuis le précédent district jusqu'à la rivière Chaudière comprenant les comtés de Kamouraska, Islet, Montmagny, Bellechasse, Dorchester et partie de Beauce. Ce district est traversé dans toute sa longueur par la voie ferrée du Grand-Tronc, qui en facilitera les moyens de communications. (Le comté de Lévis, renfermé dans le district, ne possède point de terrain à coloniser.) La résidence de l'Agent pourra être soit à St. Jean Port-Joli, soit au village de Montmagny.

4°.—*District de la Haute-Chaudière*.—Comprenant tout le territoire qui s'étend de l'Est à l'Ouest depuis la rivière Chaudière jusqu'aux environs de la rivière Yamaska, et du Sud au Nord, depuis la ligne provinciale à un point marqué au centre des Cantons de l'Est. Résidence de l'Agent à la Fourche des chemins Saint-François et Mégantic, canton Winslow, ou à Sherbrooke.

5°.—*Partie Inférieure des Cantons de l'Est*.—Comprenant le reste des Cantons de l'Est depuis St. Giles jusqu'aux environs de la rivière Yamaska, et en profondeur depuis le fleuve jusqu'à la ligne de la division supérieure, qui reste à déterminer. La résidence de l'Agent pourrait être au village d'Arthabaska.

6°.—*Outaouais (Partie Ouest)*.—S'étendant depuis les établissements de la rivière Creuse, en descendant, jusqu'à ceux situés sur la rivière du Lièvre, y compris les cantons de l'intérieur. Résidence de l'Agent soit à Ottawa, soit au village d'Aylmer, au pied de la rivière Gatineau.

7°.—*Outaouais (Partie Est)*.—Embrassant le reste du comté d'Ottawa, depuis les environs de la rivière du Lièvre, à l'Est, et les comtés d'Argenteuil et des Deux-Montagnes, dans laquelle division se trouvent les rivières Blanche, Rouge, et du Nord; sur les bords desquelles se développe aujourd'hui la colonisation, ainsi que dans l'intérieur. La résidence de l'Agent pourrait être fixée quelque part comme à Grenville.

8°.—*Nord de Montréal*.—Comprenant les comtés de Terrebonne, Montcalm, Assomption, Joliette et Berthier. Résidence de l'Agent au village de l'Industrie.

9°. — *Région du Saint-Maurice.* — Comprenant les comtés de Maskinongé, Saint-Maurice et Champlain, ainsi que la vallée de la rivière Saint-Maurice. La résidence de l'Agent devra être à Trois-Rivières.

10°. — *Nord de Québec.* — Comprenant les comtés de Portneuf, Québec, Montmorency et Charlevoix. Résidence de l'Agent à Québec.

11°. — *Territoire du Saguenay.* — Comprenant les comtés de Saguenay et Chicoutimi, de même que la colonisation du Lac Saint-Jean. La résidence de l'Agent serait fixée soit à la Grande-Baie, soit à Chicoutimi.

Comme l'un des principaux devoirs de ces Agents serait d'être constamment occupé à promouvoir la colonisation par tous les moyens que le zèle saurait leur dicter, soit dans leur bureau ou au dehors, il serait du devoir de ces Agents d'attacher à leur service, pour demeurer permanentement dans le bureau, un Clerc capable de donner tous les renseignements désirés par ceux qui se présenteraient durant les absences de l'Agent, et de lui aider au besoin de ses écritures. Cet assistant serait aux frais de l'Agent.

Afin de permettre au gouvernement de s'assurer du bon emploi du temps des Agents, et exercer sur eux un contrôle utile et nécessaire, chaque Agent serait obligé de tenir un Journal quotidien dans lequel serait couché toutes les opérations de la journée, telles que les demandes faites verbalement ou par écrits, les réponses données, visites reçues, etc., etc., de même que les pas et démarches de l'Agent au dehors de son bureau. Le premier jour du mois, chaque Agent transmettrait au Département de l'Agriculture un Rapport sur la marche de la Colonisation dans les divers endroits de son district ; et tous les trois ou quatre mois un *Tableau de l'emploi du temps*, signé par l'Agent, à peu près dans le genre de ceux offerts par les Inspecteurs des Prisons, ou du Commissaire des Pêcheries, ou des Arpentiers, en exercice. Le salaire des Agents de Colonisation serait fixe, et comprendrait toutes les dépenses du bureau, voyages, et autres déboursés quelconque.

Pour activer le zèle des Agents, le gouvernement pourrait classer les salaires en plusieurs catégories, suivant l'étendue du district et des dépenses qu'il nécessitera, et surtout en proportion des progrès que l'Agent ferait faire à la colonisation dans sa division.

Un autre moyen bien capable de contribuer au développement de la colonisation serait, de la part des Agents de Colonisation, de fournir à MM. les Curés des paroisses du district, qui en feraient la demande, une liste des terres offertes en octrois gratuits ; les conditions d'établissement et autres informations nécessaires ; ainsi que la carte des Cantons du District. Cette intervention du

Clergé dans la colonisation du District amènerait avec elle une influence considérable, et dès lors cette œuvre nationale marcherait à pas de géant dans toutes les divisions du pays à la fois.

Troisièmement. — Le gouvernement, en acceptant cette deuxième proposition qui consiste à diviser le Bas-Canada en onze districts, aurait consenti par là même à rendre le système des octrois gratuits plus général, puisque chaque division devrait avoir au moins un chemin de colonisation sur lequel il serait accordé des terres gratuites. Mais ce n'est pas là toute notre pensée. Nous demanderions encore au gouvernement d'accorder un *Chemin dans chaque comté*, qui soit destiné à être colonisé sous l'heureux système des octrois gratuits !

L'expérience a pleinement démontré que le système des octrois gratuits, bien que très limité aujourd'hui dans le Bas-Canada, est un moyen puissant et tout à fait propre à développer l'établissement des terres inoccupées ; par conséquent, le gouvernement ne saurait mieux faire, pour l'avancement des destinées du pays, que de donner les terres le long de certaines routes, aux colons désireux de s'y établir, afin que l'ouverture de ces cantons fut plus prompte et l'entretien des chemins ouverts à grands frais mieux surveillé. Ces octrois auraient aussi pour résultats immédiats d'accélérer sensiblement la vente des terres situées dans l'intérieur des dits cantons et de les livrer plus promptement au défrichement, par l'affluence qui aurait lieu partout, dans chaque comté.

Comme l'exprime si bien l'honorable M. Langevin, " le système des octrois gratuits est momentanément une perte pour le revenu de la province, mais cette perte est bien vite compensée par les revenus et les richesses que le pays retire des terres qu'il contribue ainsi à faire ouvrir. "

Quatrièmement. — En face des efforts combinés des sociétés anglaises du Canada et d'Angleterre à favoriser l'entrée de leurs nationaux en cette province, nous croyons qu'il est grandement temps pour nous de sortir de cette coupable apathie, et de percer du regard toute l'étendue de la situation que nous fait l'immigration anglaise, dans les circonstances actuelles.

Si nous offrons aujourd'hui un plaidoyer favorable à l'immigration (trangère, ce n'est pas, certes, parce que nous aimons la panacée ; mais les circonstances le reclament, et il nous faut à tout prix profiter de cette source d'augmentation dans l'intérêt de notre race et de ses idées, et chercher de l'appui dans l'immigration française et belge, et le rappel de nos nationaux des Etats-Unis, afin de contrebalancer l'augmentation qui se fait ailleurs.

Bien que nous n'y soyons point opposé, nous ne voyons pas une grande utilité d'expédier des Agents d'immigration en Angleterre et en Irlande ; car la voie est ouverte depuis déjà assez longtemps, et le sillon est parfaitement tracé et connu par les

populations destinées à sortir de ces pays. Mais ce qui doit mériter l'attention particulière du gouvernement, c'est l'apropos d'envoyer un Agent d'Emigration actif et bien qualifié en France, pour tenter à déterminer un courant d'immigration choisie pour le Canada, en adoptant pour centres d'opérations les endroits indiqués par M. Raimeau, l'auteur de la *France aux Colonies*, cet ami si constant aux intérêts du Bas-Canada.

Cet Agent, qui demeurerait complètement à l'étranger, parcourrait la France et la Belgique, et veillerait à la partance des groupes d'émigrés qu'il aurait organisé dans les divers ports maritimes de ces deux pays.

La France, qui renferme dans son sein une riche pépinière de zélés missionnaires pour les besoins de tous les pays, pourrait sans doute inspirer à plus d'un membre de cette valeureuse armée, l'idée de se mêler à ces convois et d'accompagner en Canada ces groupes de familles, pour les diriger et demeurer au milieu d'elles, au centre de la paroisse naissante qui surgirait par suite de tels mouvements, comme le faisait autrefois le clergé et les communautés religieuses, lors de l'établissement de ce pays.

Quelque soit le nombre d'émigrés que la France et la Belgique aient à fournir dans une semblable occurrence, et pour une première tentative, les résultats n'en seraient toujours pas moins importants, car l'expérience démontre que les membres d'une famille qui s'exile dans un pays quelconque exercent toujours une influence immense sur le reste de la famille ou sur les amis demeurés au pays. C'est donc le point de départ qu'il faut bien ménager, et ne l'opérer que dans des circonstances parfaitement assurées.

Il est impérieusement nécessaire, aussi, de tenter la rentrée au bercail national des milliers de familles canadiennes qui demeurent dispersées et comme perdues dans les vastes et sombres cités des Etats-Unis. Cette tentative pourrait avoir aujourd'hui quelque résultat de réussite, vû la situation décourageante que la guerre crée au peuple des Etats-Unis, par les taxes exorbitantes qu'il leur faudra payer pour aider le gouvernement à sortir de ses énormes embarras financiers, causés par cette guerre fratricide.

La nomination d'un Agent-voyageur serait doublement importante et utile, aujourd'hui, parce que outre qu'il saurait déterminer probablement un assez bon nombre de familles à revenir au Canada, cette démarche aurait aussi pour conséquence de les soustraire à toutes les fatales obligations soulevées par la guerre, et auxquelles elles sont assujéties comme les autres sujets de la République.

Ce système répondrait donc aux besoins de ces familles comme aux aspirations du Bas-Canada à leur égard, et épargnerait à la jeunesse, vivant aux Etats-Unis, de fréquents mécomptes.

Un moyen puissant d'encouragement pour attirer en Canada les familles toutes grandes, éparpillées aux Etats-Unis, ce serait

d'accorder des billets de passage à destination à tous ceux qui se disposeraient à rentrer au pays, quelqu'en fut le nombre. La province placerait là un argent à gros intérêt !

Cinqüièmement.— Afin d'accorder une égale justice aux franco-canadiens, — bienfait dont cette population est aujourd'hui presque déshéritée, suivant que nous l'avons fait voir sans illusion comme sans faiblesse, — il est important d'organiser le Bureau d'Emigration sur des bases plus libérales et plus équitables.

Pour cela, il faudrait diviser le Bureau actuel d'Immigration en deux branches : l'une pour l'immigration britannique ou autres origines parlant des langues étrangères ; et l'autre pour l'immigration française, belge, suisse, etc., parlant le français. Cette dernière division serait placée entre les mains d'un Canadien-Français, chargé des intérêts généraux de l'immigration française.

Les deux Chefs du département, alors, seraient mis sur le même pied d'égalité, chacun responsable de sa division au gouvernement ; et ni l'un ni l'autre ne pourrait intervenir dans la régie du bureau de son confrère. Les deux branches du Bureau, cependant, seraient ouvertes dans la même bâtisse.

Comme l'harmonie devra régner entre les deux Agents en Chef de l'Emigration, d'après ces lignes de démarcations administratives l'un et l'autre travaillant dans l'intérêt d'une cause commune profiteraient des services des Agents d'émigration ou Agents de colonisation, placés dans les deux sections de la province, pour les fins de leurs charges respectives, et pour l'établissement des familles qu'ils auraient à expédier sur les chemins de colonisation.

§ 4.—AUTRES DÉTAILS SUR L'ORGANISATION PROPOSÉE.

Avant de terminer, nous croyons devoir donner à notre pensée de nouveaux développements, afin de démontrer avec plus de force encore, la nécessité pressante qu'il y a pour le pays de tenter d'aussi grandes opérations colonisatrices, depuis longtemps déjà promises par les administrations qui se sont succédées au pouvoir, qui toutes ont compris *“ que la colonisation nous a fait ce que nous sommes, et qu'elle sera toujours la cause première de notre prospérité. ”*

Empruntant le langage d'une correspondance amie, nous disons à notre tour : *“ Ah ! que ne pourrait-on faire de ce pays, si l'on décidait une fois pour toutes de grouper toutes les bonnes volontés, encourager toutes les aspirations généreuses, et seconder tous les nobles et patriotiques efforts, qui se produisent dans le pays, en faveur de la nationale cause de la colonisation ! ”*

Résumons donc, sous forme de tableau l'ensemble du système administratif développé dans les pages ci-dessus.

ÉTAT DU PERSONNEL.

BAS-CANADA.	Employés		HAUT-CANADA.
Un Intendant de la Colonisation.	1	1	Un Intendant de la Colonisation.
Onze Agents de Colonisation (*)	11	11	Onze Agents de Colonisation (*)
Un Agent principal d'Émigration française (attaché au Bureau d'Émigration du Canada.).....	1	1	Un Agent principal d'Émigration britannique, (cet Agent existe dans le Bureau du Canada.)
Deux Agents d'émigration à l'étranger, (l'un pour la France et la Belgique, et l'autre pour les Etats-Unis).....	2	2	Deux Agents d'émigration à l'étranger : (l'un pour l'Irlande, et l'autre pour le reste de la Grande-Bretagne.)
—	15	15	—
(Outre ces officiers il y a aujourd'hui un Agent local d'émigration, résidant dans la ville de Montréal).....	1	5	(Outre ces officiers, il y a aujourd'hui quatre Agents locaux d'émigration et un Interprète, qui résident à Ottawa, Kingston, Toronto et Hamilton)
—	16	20	—

(*) On compte à l'heure qu'il est quatre Agents de Colonisation dans le Bas-Canada, et six dans le Haut-Canada, occupés à faire coloniser autant de chemins, désignés dans les Circulaires du Département des Terres. C'est donc déjà la moitié du nombre des Agents près, marqué dans le Plan, qui est employé dans cette carrière. Quant à l'autre moitié, nous dirons tout-à-l'heure où la prendre, pour que les dépenses ne s'élèvent pas à un seul denier de plus que la somme actuellement dépensée, pour cette partie du service civil.

DISTRIBUTION DU TRAVAIL.

Les *Intendants de la Colonisation* veilleraient aux intérêts de l'œuvre confiée à leur soin, dans chacune de leur section respective de la province, et auraient sous leur contrôle les Agents de Colonisation de la division.

Les *Agents en Chef du Bureau d'Émigration du Canada* s'occuperaient de l'émigration à l'étranger, et aussi de l'installation des émigrés sur les chemins de colonisation, conjointement avec les Intendants de la Colonisation. Tous les Agents locaux d'émigration seraient sous le contrôle des deux Agents en Chef d'Émigration.

Agents de Colonisation.—Les onze districts du Bas-Canada, de même que ceux du Haut-Canada, embrasseraient tous les Comtés, et il y aurait environ 60 chemins de colonisation dans chaque section provinciale, sur lesquels seraient offerts des octrois gratuits pour la population surabondante des Comtés renfermée dans chacun des districts, comme ci-dessus organisés, ou pour l'émigration étrangère qu'on y dirigerait. Chaque Agent ferait développer la colonisation dans son district avec tout le zèle possible, et communiquerait la connaissance des progrès de son district au Bureau d'Agriculture, par des Rapports adressés chaque mois.

Par ce qui précède, nous voyons que le personnel de ce système administratif s'élèverait au chiffre de 36 employés, seize dans le Bas-Canada et vingt dans le Haut-Canada, occupés à travailler activement à l'agrandissement des destinées du pays par la voie de l'immigration et du défrichement de nos vastes forêts.

Sur ce nombre, 17 employés dévoués sont déjà à l'œuvre à l'heure qu'il est, dans l'une ou l'autre des deux sections, dont cinq dans le Bas-Canada et douze dans le Haut; il ne reste donc plus qu'à trouver encore 19 employés capables pour compléter l'organisation définitive du système, savoir: onze pour le Bas-Canada et huit pour le Haut-Canada.

Afin de répondre aux espérances légitimes du public et ménager la caisse provinciale, nous suggèrerions au gouvernement de compléter la liste du personnel par des employés actuellement occupés dans les bureaux publics ou autres branches du service civil. Nous connaissons des hommes dévoués et capables, dans le Département des Terres de la Couronne, qui seraient heureux de se dévouer à cette belle œuvre nationale. Il peut s'en trouver aussi dans les autres Départements qui soient également qualifiés pour être surtout Agents de Colonisation. Ce mode aurait donc pour précieuse conséquence d'utiliser des talents qui peuvent être dispensés dans les bureaux, sans que le service en puisse souffrir notablement, et qui viendraient rendre d'éclatants services dans toutes les parties du pays, *sans augmenter à peine d'un seul denier les dépenses actuelles de la Province.*

D'ailleurs, quand bien même cette organisation spéciale devrait se recruter en dehors du service civil actuel, et qu'elle dût entraîner une dépense annuelle de quinze à vingt mille piastres, qui ôserait dire ou penser même que ce serait un sacrifice trop élevé pour le pays?

Personne, assurément.

Quel est celui qui condamne, à l'heure qu'il est, la dépense annuelle de \$46,000 qu'entraîne le Bureau d'Immigration du Canada pour les intérêts seuls de l'immigration britannique en ce pays?

Qu'exprime-t-on contre les \$108,000 données annuellement aux Sociétés d'Agriculture de Comté, dans l'intérêt du progrès agricole?

Quels sont les nombreux adversaires que le commerce rencontre pour condamner la subvention de \$300,000 à \$400,000 accordée annuellement à la ligne canadienne des vapeurs océaniques, qui fréquente les eaux du fleuve Saint-Laurent?

Qui ôserait se plaindre des \$107,000 dépensées dans le service des Phares, organisé dans l'intérêt de la navigation et du commerce du Canada?

Qui trouve à redire aux \$25,000 déboursées dans le service des Pêcheries du golfe, pour la protection de nos nationaux dans leur commerce?

Personne, encore une fois.

Quoi !... et il n'y aurait donc que pour la *Colonisation*, cette première et permanente source de notre richesse, que la caisse provinciale serait tarie ? (*)

Nous espérons que le gouvernement ne se laissera pas arrêter dans l'œuvre colonisatrice, par les cris d'*Economie* !... et avec lequel on leurre tant l'esprit public, parfois.

Que dirait-on d'un cultivateur qui, pour ménager son grain économiserait sur la quantité à jeter dans la terre, le printemps ?

Eh ! bien, il convient d'apporter la même sagesse dans l'emploi des deniers publics dont la dépense bien faite crée des sources nouvelles de revenu.

§ 5.—CONCLUSION.

A l'appui de la thèse que nous soutenons, sinon avec talent du moins avec toute la conviction et le zèle possible, nous reproduirons, en terminant, quelques témoignages à l'appui de nos idées.

M. RAMEAU a dit quelque part :

“ En somme, la France dépensait alors (en 1848) tous les ans 20 millions de piastres en Algérie contre un revenu de quatre millions, dont la moyenne partie provenait des impôts payés par les arabes, ceux qu'ils guerroyaient. On concédait gratuitement aux émigrés de 40 à 80 acres de terre, puis on leur délivrait à chacun pour \$160 de matériaux en bois, outils, etc. les avances de leurs semences, et un bœuf par chaque famille. L'hiver, l'état militaire (les soldats français) aidait aux colons dans leurs défrichements, sans paye ni rien.

“ Voilà comme on encourage la colonisation ; voilà l'action désintéressée et énergique d'une nation qui veut s'agrandir et s'étendre ! ”

L'honorable M. McGEE, dans une très intéressante lettre en date du 5 février dernier, rappelait un fait consigné dans l'un des derniers messages de M. Lincoln, Président des États-Unis, touchant l'émigration étrangère aux États-Unis :

“ Dans ce document,—dit M. McGee,—M. Lincoln félicite le pays sur le fait important que durant les derniers six mois (de 1863) au-dessus de 160,000 acres des terres publiques avaient été vendus au comptant, et qu'un million et demi d'acres avaient été accordés d'après le système des “ octrois gratuits, ”

(*) Les Agents de Colonisation pourraient être également chargés de vendre pour le compte de la Couronne toutes ou une partie des terres destinées à être colonisées, dans chacune de leur région respective, sans rémunération pour la vente de ces terres, étant salariés comme Agent de Colonisation. Ce mode favoriserait mieux la colonisation ; il serait plus simple dans le rouage de la vente des terres, et faciliterait davantage l'administration du Département des Terres de la Couronne.

Une considération très importante qui milite en faveur de cette proposition ; c'est que la somme économisée par ce mode serait plus que suffisante pour faire face aux dépenses de toute l'organisation du système proposé.

outre deux millions d'acres octroyés pour d'autres fins particulières d'intérêt public. Le Président exprime que c'est pour lui une opinion solidement formée, et acceptée par le peuple, que le pays trouve un intérêt plus considérable à faire coloniser les terres publiques et les cultiver, que d'attendre le revenu qu'elles peuvent fournir par la vente. "

Une PLUME vraiment PATRIOTIQUE écrit ce qui suit dans le *Courrier du Canada* du 15 juillet dernier :

" Pourquoi la nationalité canadienne se trouve-t-elle aujourd'hui dans une situation qui fait trembler pour son avenir ? Pourquoi l'Union des deux Canadas est-elle troublée ?

" Parce que la population du Bas-Canada est momentanément inférieure en nombre à celle du Haut : elle est noyée, on à la veille de l'être.....

" Pourquoi et d'où vient cet état de chose ?

" Parce que d'une part, au lieu de retenir la jeunesse dans le pays, en encourageant la colonisation dans le Bas-Canada, on l'a laissé partir ; et que de l'autre part on a favorisé trop systématiquement l'émigration étrangère britannique, dont le flot grossissant sans cesse s'est porté vers le Haut-Canada, et a ainsi changé l'équilibre de la population. Voilà des faits patents, qu'il est impossible de contre lire.

" Quel est maintenant le remède à cette situation désespérée ?

" Il n'y a qu'un seul remède, et qu'on y réfléchisse bien, c'est pour la nationalité canadienne la dernière planche de salut. Quel est donc ce remède ? C'est de faire enfin, et tout de bon, ce qu'on aurait dû faire depuis quinze ans : c'est d'encourager la colonisation !

De son côté, le rédacteur du journal sus-mentionné proclame, dans sa feuille du 28 mars dernier, l'urgente nécessité pour nos hommes publics d'assurer au pays un bon système de colonisation. Voici ce qu'il écrit :

" Ce n'est plus aujourd'hui le temps de gémir sur les causes qui ont entravées jusqu'à ce jour la marche de la colonisation. Maintenant que l'élan est donné, le gouvernement doit travailler avec ardeur à substituer à cet état précaire et d'indécises démarches, une énergique impulsion par un système solide et régulier, afin que la prospérité du pays s'agrandisse par le développement plus rapide de l'agriculture : seule base permanente en ce pays de la riche sa publique. "

Telle est l'éloquence de ces considérations qui, sans doute, ne manqueront pas d'exercer une bien légitime influence dans les hautes volontés du pays.

Arrivé au terme de notre tâche, il ne nous reste plus qu'à féliciter cette valeureuse phalange d'hommes de tout âge et de toutes conditions sociales, qui entourent de leurs sympathies généreuses la noble cause de la colonisation du pays.

A la suite de ces grands zélés que le Clergé et la société ont donné à la cause colonisatrice du pays, depuis vingt ans, nous voyons avec un égal bonheur surgir de nouveaux ouvriers, pleins d'ardeur et de zèle, qui viennent s'insérer à leur tour.

Espérons que du concours de toutes les idées et surtout de tous les dévouements sortira une action puissante et féconde en heureux résultats.